

Schéma pluriannuel d'accessibilité 2024-2026

Introduction

L'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

Définition de l'accessibilité numérique

L'accessibilité numérique permet d'accéder aux contenus (sites web, documents bureautiques, supports multimédias, intranets d'entreprise, applications mobiles...), quelle que soit sa façon de naviguer.

L'accessibilité numérique est indispensable aux personnes en situation de handicap pour :

- S'informer ;
- Communiquer ;
- Accomplir des démarches administratives ;
- Mener une activité professionnelle...

L'accessibilité numérique profite à tous : aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap temporaire, aux personnes peu à l'aise avec Internet...

L'accessibilité numérique s'inscrit dans une démarche d'égalité et constitue un enjeu politique et social fondamental afin de garantir à tous, sans discrimination, le même accès à l'information et aux services en ligne.

L'accessibilité numérique est un domaine transverse qui concerne toutes les personnes impliquées dans la création, la maintenance et l'utilisation des dispositifs numériques : décideurs, chefs de projet, graphistes, développeurs, producteurs de contenus.

Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d'applications tant auprès du public que des personnels internes de France Education International.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel sont placés sous la responsabilité de la personne en charge des questions d'accessibilité pour les sites web de France Education International.

Sa mission est de :

- Promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques,
- Accompagner les équipes internes et externes par des actions de formations notamment,
- Contrôler et veiller à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers,
- Assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs et de manière générale la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap,
- Faire une veille sur les évolutions réglementaires.

Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Une évaluation en termes de besoins humains et financiers est en cours d'élaboration, elle conduira à la commande de prestation sur l'accessibilité dans le cadre d'un marché dédié, mis à jour à l'issue de ce processus.

Le pilotage et le suivi de la conformité au Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) reviennent au groupe de travail Accessibilité. L'équipe est actuellement composée de 8 personnes (un référent a été nommé par département et service) : confer tableau des référents dans le plan annuel 2024).

Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite :

- Une adaptation de l'organisation interne de production et de gestion des sites web et application concernés,
- L'accompagnement des personnels,
- Une modification des procédures de marché,
- La prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels France Education International s'appuiera pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses sites web et applications.

Action de formation et de sensibilisation

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation vont être organisées. Elles permettront aux personnels intervenant sur les sites et les applications de développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles.

Plus précisément, notre action consiste à :

- Sensibiliser pour bien faire comprendre pourquoi il est important de respecter les règles de bonnes pratiques d'accessibilité numérique ;
- Former pour acquérir les bonnes pratiques indispensables pour produire des sites accessibles (graphisme, ergonomie, développement) et publier accessible.

Recours à des compétences externes

Chaque fois que nécessaire, France Education International fait appel à des intervenants externes afin de l'accompagner dans la prise en compte de l'accessibilité. Cela recouvre par exemple les actions de sensibilisation et de formation, les actions d'accompagnements et plus particulièrement les actions d'audits et de certification des sites web et applications concernées.

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA vont être inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constitueront un axe majeur et une exigence de base.

De la même manière, ces objectifs et ces exigences seront rappelés dans les éventuelles conventions établies avec nos partenaires.

Comme pour le RGPD, l'accessibilité est citée dans la réflexion nécessaire à la construction des fiches d'engagement des projets.

<u>Département</u>	<u>Applications</u>	<u>Réalisation</u>
SDC	Site Web de FEI	Ajout de paramètres d'accessibilité qui a permis de passer la barre des 50% 53,52% des critères RGAA sont respectés. Page d'accessibilité : non conforme en ligne
SAM	ADELE	Ajout de paramètres d'accessibilité : contrastes, police pour la dyslexie, l'interlignage et la justification Une déclaration d'accessibilité en date du 1er avril 2021 mentionne un taux partiellement conforme de 81,25 %.
FOAD	FEI+	Sous titrage des vidéos ; Audit programmé ;
PIN/Pôle Infra	Outils Microsoft	Propose des aides (exemple : dictée office, utiliser l'outil de vérification intégré dans Word : menu Révision >vérifier l'accessibilité).

Tests utilisateurs

Si des tests utilisateurs sont organisés, en phase de conception, de validation ou d'évolution d'un site web ou d'une application, le panel d'utilisateur constitué comprendra dans toute la mesure du possible des personnes en situation de handicap.

Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marchés

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d'offres notamment

Les procédures d'élaboration des marchés ainsi que les règles d'évaluation des candidatures vont être adaptées pour davantage prendre en compte les exigences de conformité au RGAA.

Recrutement

Une attention particulière devra être portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique des personnels intervenant sur les services numériques, lors de la création des fiches de postes et les procédures de recrutement.

Traitement des retours utilisateurs

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des utilisateurs, un moyen de contact par mail est mis en place (ContactAccessibilite@france-education-international.fr), permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler ses difficultés.

Dans l'attente les demandes seront traitées par le groupe de travail Accessibilité, responsable de l'élaboration, la mise en place et le suivi de ce schéma pluriannuel.

Processus de contrôle et de validation

Chaque site ou application fera l'objet lors de la mise en ligne initiale, lors d'une mise à jour substantielle, d'une refonte ou à la fin des opérations de mises aux normes, d'un contrôle permettant d'établir une déclaration de conformité conformément aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ce contrôle sera effectué en interne par une personne formée qui n'aura pas été impliquée dans le projet ou par l'intermédiaire d'un intervenant externe spécialisé.

Ces opérations de contrôles destinés à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité

interviennent en complément des opérations habituelles de recette et contrôles intermédiaires qui seront organisées, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

Périmètre technique et fonctionnel

Recensement

France Éducation international gère des site internet à destination du public.

PROJETS	
	TRANSVERSE
1	Site de FEI
2	FEI+
3	Site web Paiement en ligne
	Département Reconnaissances des Diplômes
4	Site web Phoenix fait en interne
	Département Evaluation et Certifications
5	Sites web TEO (5 sites web)
6	Site web de GAEL
7	Banque
8	Site web DILF
9	ev@lang
	Département Langue Française
10	Site web BELC (été/hiver/régionaux)
11	Qualité FLE
12	Fil plurilingue
13	ProFLE+ en lien avec le CNED
	Département des assistants de langue et de la mobilité
14	ADELE
15	Séjours professionnels
16	Stages linguistiques
17	CODOFIL
	LIRE
18	LISEO

Plans annuels d'accessibilité

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en termes d'accessibilité numérique de France Education International.

- Plan annuel 2025 – En cours de finalisation